

R<sup>Paris</sup>. 16. Oct. 62.

A la Haye ce 12. Octob. 1662.

Monsieur. J'ay receu vostre derniere Depesche du 6.<sup>e</sup> du Courant, ou j'ay veu le recit de vostre conversation avec M.<sup>r</sup> le Tellier, et trouve que vous luy avez tres bien respondu sur ce qu'il vous a dit touchant les plaintes de Beau regard. Puis qu'elles estoient venues d'Angleterre, il n'est pas malaisé de comprendre par qui, et comment on a aussi donné la les mesmes mauvaisis & faussis impressions, que vous avez fort bien relevées en monstrant l'article de ma lettre du 14.<sup>e</sup> du passé qui regardoit ledz Beau regard, par lequel on doit estre assez persuadé, et luy convaincu de nostre sincerité, et bonnes intentions. Aussi veux-je esperer que M.<sup>r</sup> le Tellier, en fera le rapport qu'il doit, et qu'il aura enfin exccuté sa promesse au regard de cette lettre touchant le Beage du Rhone.

Je voy cependant avec regret par les mesmes discours, que le Roy ne change point en sa resolution, & que l'on n'oseroit la contester en nulle maniere.

A ce sujet, il faut que je vous avoie que j'ay esté fort surpris de voir en suite dans vostre lettre, que vous voulez mettre la faute sur moy de ce qu'il y a bien des mois que nous ne sommes maistris d'Orangé, sur ce que je n'ay pas trouvé bon de faire insister sur les expédiens que vous m'avez envoyé il y a quelques mois, comme de la part du Comte de Dona & de vous, sur lesquels j'auvois plusieurs choses à vous dire pour vous monstrer qu'il y estoient

hors de saison, très-incertains, & inutiles. Car, outre qu'il nous auroit  
fallu consentir a ce point principal de la catholicité du Gouverneur  
ou de celui qui, comme vous dites, seroit capable de l'administra-  
tion des affaires de la Principauté, il auroit encore fallu sçavoir  
s'il seroit agreable a Sa Majesté, dont on vous a desja fait  
voir le grand prejudice et conséquence, a quoy cependant il semble  
qu'il ne vous a pas plu prendre esgard, comme prétendant estre  
plus esclairé et informé des sentimens des defuncts Princes en ce  
point, que nous tous qui sommes ici. Et quant a cette catho-  
licité, vous sçavez ce que vous m'en avez toujours mandé, mesmes  
au temps que vous m'avez proposé ces expedients, que le Roy per-  
sistoit très-opiniâtement dans cette resolution, dont il avoit  
mesme fait serment de ne desmordre point. J'ay ausy eu a dire  
certains d'ailleurs, que sa Maj.<sup>te</sup> n'accorderoit point la restitution  
de la Principauté, qu'on ne luy eust nommé un Gouverneur  
catholique; ce qui ne donne gueres d'apparence qu'elle eust voulu  
accorder, qu'en attendant que nous eussions donné ordre pour sa  
satisfaction en cela, il vous eust permis, ou a aucun autre d'aller  
remettre les affaires confuses de lad. Principauté, et quand bien  
elle l'auroit accordé, il y a encore moins d'apparence que les deux  
avantagés que vous en voulez tirer, s'en seroient saisis, qui en fin  
n'ont pour fondement qu'une esperance incertaine. Vous ne  
devez donc pas trouver estrangi, si je suis un peu sensible du tort  
que vous me faictes de vouloir jetter la faute sur moy qui n'ay

rien fait & ou obtenu qu'après meure deliberation, et de concert a-  
vec ceux qui ont aussi part a la Tutele, et après avoir pris l'ad-  
vis de ceux qui ont une particuliere connoissance des affaires de  
la Maison.

Au reste vous verrez les sentimens du Grand Chancelier d'Angle-  
terre, sur les derniers propositions que nous luy avons faittes tou-  
chant la Catholicité du Gouverneur, par la lettre qu'il m'a escrite  
sur ce sujet, dont j'envoie la Copie au Comte de Dona, qui vous  
la fera voir. De sorte, qu'il faudra enfin attendre ce que les  
derniers efforts, des Ministres de nos grands Princes, produiront,  
en suite dequoy nous verrons ce qu'il nous conviendra de faire.

Je remets au Conseil a vous respondre sur les points de quel-  
ques unes de vos precedentes lettres, que vous avez specificé au  
Sieur Duijers, et sur lesquels vous desirez estre esclairci.

Je suis

Monsieur,

vos tre affection  
a vous faire sçavoir  
Archevesque



Monsieur

Monsieur Huijgens, Receveur, S. S. S.  
de Sujetchont, Westhem, et Monicklandy  
Brenier Conrillers du Prince d'Orange,  
et son Depuete en Cour de France  
à Paris.



